REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET - N° 107 /PR/MISDN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965,

VISE :
Le Contrôleur Financier
G. MIDAHUEN.-

VU le Décret N° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées du Dahomey ;

VU la Loi N° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne ;

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont promus au grade de Lieutenant les Sous-Lieutenants dont les noms suivent :

- A H O Félix
- S I D I Moumouni

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Février 1966, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 2 MARS 1966

par le Président de la République,
Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques

Nicéphore S O G L O .-

Christophe S O G L O .-

le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense National

Ph. AHO.-

AMPLIATIONS :

- Présidence de la République 10
- Ministre de la Défense..... 5
- Etat-Major /FAD.....20
- M.F.A.E..... 4
- Journal Officiel..... 1
- Intéressés..... 2
- S.G.G..... 4